



Fiche de données de sécurité (FDS)

B200 EXTREMES PERFORMANCES

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006
Date de révision : 10/07/2018

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom : B200 Extremes Performances
Forme du produit : Graisse
Code du produit : 18200xxx

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Graisse lubrifiante

Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

C.A.I.

ZAC Charles Martel - 395, rue Gustave Courbet
34750 Villeneuve les Maguelone - France
04 67 42 30 12
info@cai34.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24/24h et 7/7j)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux.

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE - Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement :
Pas d'information complémentaire disponible.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Aucune donnée disponible.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Pas d'information complémentaire disponible.

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1 Substance

3.2 Mélange

Non applicable. Non applicable. Ce produit ne contient pas de substances dangereuses aux seuils réglementés.
Ce produit est une graisse calcium-lithium basée sur l'huile minérale et paraffinique avec des additifs. L'huile minérale dans ce produit contient < 3 % PCA (IP 346).



Fiche de données de sécurité (FDS)

B200 EXTREMES PERFORMANCES

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006

Date de révision : 10/07/2018

RUBRIQUE 4 : Premiers Secours

4.1 Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Premiers soins après contact avec la peau

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire

: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10/15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Consulter un spécialiste si la douleur persiste.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR.

Consulter d'urgence un médecin. Mettre la victime au repos.

4.2 Symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

: Pas de donnée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Dioxyde de carbone. Mousse. Agent chimique sec.

Agents d'extinction non appropriés

: Jet d'eau sous pression.

5.2 Dangers particuliers de la substance

Réactivité en cas d'incendie

: Ininflammable. Un incendie peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris respiratoire

Instructions de lutte contre l'incendie

: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Extrêmement glissant. Porter un équipement de protection individuel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et eaux potables.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Absorber avec du sable ou autre matière absorbante non combustible.

6.4 Références à d'autres rubriques

Se reporter à la rubrique 12 : Informations écologiques.



Fiche de données de sécurité (FDS)

B200 EXTREMES PERFORMANCES

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006

Date de révision : 10/07/2018

RUBRIQUE 7 : Manipulation et Stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Extrêmement glissant en cas de déversement. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder sous clef.

Utiliser des récipients bien fermés et dans un endroit frais et ventilé. Conserver à une température ne dépassant pas les 45°C. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

7.3 Utilisations finales particulières

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'expression / Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Non concerné.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: N'utiliser que dans endroits bien ventilés. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle

: Éviter toute exposition inutile.

Protection de mains

: Utiliser au minimum des gants résistants et étanches aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374). L'usage de ce produit fait que le type de matière et l'épaisseur des gants, ainsi que le délai de rupture de la matière constitutive des gants ne peuvent être choisis qu'après une étude approfondie du poste de travail qui doit aboutir à une définition claire des conditions d'utilisation et à l'évaluation la plus précise possible. Le choix des gants devrait donc se faire avec les conseils du fabricant d'équipements de protection individuelle. Du fait de la multitude de conditions d'exposition, l'utilisateur doit considérer la durée d'utilisation réelle d'un gant de protection chimique comme très inférieure à la durée avant perméation. Respecter impérativement les consignes d'utilisation du fabricant, en particulier l'épaisseur minimale et la durée minimale avant perméation. Ces informations ne sauraient remplacer les tests de conformité effectués par l'utilisateur final. La protection fournie par le gant dépend des conditions d'utilisation de la substance/du mélange. Port de gants recommandé (Néoprène ou nitrile conforme à la norme EN 374). Matériel : Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration : <= 8 h

Épaisseur du gant : 0,5 mm.

Protection des yeux

: Lunette masque avec protection latérale EN 166. Lunettes anti-éclaboussures.

Protection de la peau et du corps

: Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.

Protection des voies respiratoires

: Masque avec filtre anti-vapeurs/gaz/poussières type A/B/P3 EN141 et EN 143.

Porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôle de l'exposition à l'environnement

: Éviter le rejet dans les eaux naturelles, les égouts ou le sol.

Contrôle de l'exposition du consommateur

: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant ré-utilisation.

Autres informations

: Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu d'utilisation ni durant celle-ci.



Fiche de données de sécurité (FDS)

B200 EXTREMES PERFORMANCES

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006

Date de révision : 10/07/2018

RUBRIQUE 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Semi-solide, lisse, bleu
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
PH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion / de congélation	: Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: >150°C (PA)
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Masse volumique à 20°C	: 0,890 kg/l
Nature du savon	: Lithium/Calcium
Nature de l'huile de base	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Point de goutte	: > 190°C
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives et comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	: Stable dans les conditions normales
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales de manipulation
Possibilités de réactions dangereuses	: Aucunes dans les conditions normales
Conditions à éviter	: Grosse chaleur
Matières incompatibles	: Agents comburants forts
Produits de décomposition dangereux	: Aucunes dans les conditions normales

RUBRIQUE 11 : Informations Toxicologiques

Toxicité aigüe	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Rougeurs et irritation si contact prolongé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Malaise
Effets néfastes sur la santé humaine et symptômes possibles	: DL50 orale : 4 571 mg/kg



Fiche de données de sécurité (FDS)

B200 EXTREMES PERFORMANCES

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006

Date de révision : 10/07/2018

RUBRIQUE 12 : Informations Écologiques

Toxicité	: Non reconnu comme dangereux pour l'environnement
Persistance et dégradabilité	: N'est pas rapidement biodégradable
Potentiel de bioaccumulation	: N'est pas bioaccumulable
Mobilité dans le sol	: Après rejet, s'absorbe dans le sol
Résultats des évaluations PBT et vPvB	: Pas d'information sur le produit fini
Autres effets néfastes	: Pas d'information sur le produit fini

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

<i>Recommandations pour l'élimination des déchets</i>	: Évacuer sur des sites de décharge autorisés Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux en vigueur
<i>Écologie - déchets</i> <i>Code Européen des déchets</i>	: Éviter le rejet dans l'environnement : 13 08 99

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au Transport

Conformément aux exigences de l'ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1 Numéro ONU

Non réglementé.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé.

14.3 Classes de danger pour le transport

Non réglementé.

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5 Dangers pour l'environnement

<i>Dangereux pour l'environnement</i>	: Non
<i>Polluant marin</i>	: Non
<i>Autres informations</i>	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non réglementé.



Fiche de données de sécurité (FDS)

B200 EXTREMES PERFORMANCES

Conforme au Règlement (CE) n°1907/2006

Date de révision : 10/07/2018

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1 Législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Réglementation EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Classification de danger aquatique WGK : Légèrement dangereux pour les organismes aquatiques WGK 1.

15.1.2 Directives Nationales

France

Code la sécurité sociale : Tableaux des maladies professionnelles n°36 / Art L 461-6 / Art D 461-1, annexe A, n°601

Code du travail : Art R 4624-19 et R 4624-20.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée sur le produit fini.

RUBRIQUE 16 : Autres Informations

Pas de données disponibles.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.